



Colmar

Conservatoire à rayonnement départemental

8 Rue Chauffour – 68000 Colmar

03 89 41 67 96

conservatoire.colmar.fr

Administration : administrationconservatoire@colmar.fr, 03 89 41 82 22

Scolarité : scolariteconservatoire@colmar.fr, 03 89 41 82 20

Communication : communicationconservatoire@colmar.fr, 03 89 41 82 21

ÉLÈVES CHAM et MAÎTRISIENS RENTRÉE 2019



<i>Les dates à ne pas rater</i>	<i>p. 2</i>
<i>Informations</i>	<i>pp. 3-5</i>
<i>Planning des cours de formation musicale et de chorale</i>	<i>p. 6</i>
<i>Choix des horaires d'instrument</i>	<i>p. 7</i>
<i>Jours de présence des professeurs d'instrument</i>	<i>p. 8</i>
<i>Informations pratiques</i>	<i>p. 9</i>
<i>Tarifs</i>	<i>p. 10</i>

LES DATES A NE PAS RATER

Mercredi 4 septembre à 14h :

Pour tous les **nouveaux** élèves :
rencontre **obligatoire** avec les professeurs d'**instrument**
et test d'entrée pour les élèves ne l'ayant pas passé en juin

Jeudi 5 septembre :

Début des cours de **FM** et **chorale CHAM**

A partir du jeudi 5 septembre après-midi :

les élèves sont invités à téléphoner au conservatoire
pour connaître le nom de leur professeur d'instrument

Samedi 7 septembre après-midi :

Choix de l'horaire de cours d'**instrument**

Mardi 10 septembre :

Début des cours d'**instrument**

ELEVES MAITRISIENS, PRE-MAITRISIENS et ANCIENS MAITRISIENS

Les cours assurés à l'école maîtrisienne dispensent ces élèves de pratiquer la formation musicale et la chorale au conservatoire. Toutefois, quelques élèves désignés par l'équipe pédagogique sont invités à suivre la Formation Musicale en cursus traditionnel au conservatoire.



Les maîtrisiens ayant quitté l'école maîtrisienne et qui poursuivent leur cursus en CHAM doivent obligatoirement s'inscrire au conservatoire en Formation Musicale dans le niveau qui leur a été communiqué en fin d'année scolaire.

Choix de l'horaire de cours d'instrument avec le professeur :

Samedi 7 septembre après-midi

(salle et heure : voir p. 7).

**DEBUT DES COURS D'INSTRUMENT :
MARDI 10 SEPTEMBRE**

ELEVES EN CHAM

- Vous trouverez p. 6 les horaires des cours de formation musicale et de chorale.
- Choix de l'horaire de cours d'instrument avec le professeur :

Samedi 7 septembre après-midi

(salle et heure : voir p. 7).

DEBUT DES COURS DE
FORMATION MUSICALE, CULTURE MUSICALE et CHORALE CHAM :

JEUDI 5 SEPTEMBRE

DEBUT DES COURS
D'INSTRUMENT :

MARDI 10 SEPTEMBRE

JAZZ

Des ateliers CHAM'Y'jazz sont proposés aux élèves CHAM (tous niveaux).

Horaire de cours : **jeudi de 17h à 18h**
Début des cours : **jeudi 12 septembre**, salle de percussions

MUSIQUE DE CHAMBRE

Les cours de musique de chambre sont ouverts aux élèves à partir du 3^e cycle court (COA). Chaque élève a droit à un cursus complet et gratuit de musique de chambre, à raison d'une heure de cours maximum par semaine.

Mise en place des horaires et formation des groupes :
lundi 2 septembre à 18h
salle 202 avec M. Cattez, coordonnateur de musique de chambre

MUSIQUE D'ENSEMBLE

Certains professeurs proposent des ensembles de classes. Les horaires et dates de répétitions seront communiqués aux élèves concernés lors de la mise en place de l'emploi du temps.

MUSIQUES ACTUELLES

Les ateliers de musiques actuelles se déroulent au conservatoire à raison d'1h30 par semaine et sont ouverts gratuitement aux élèves instrumentistes et chanteurs du conservatoire ayant au minimum un niveau de 2^e cycle.

ORCHESTRES

La participation aux orchestres est obligatoire pour les cordes et les vents. Les élèves intègrent l'orchestre sur proposition du professeur. La participation à un ensemble ou à un cours de musique d'ensemble ou de musique de chambre ne dispense pas de la participation à l'orchestre.

Test d'entrée pour les instruments à **cordes** uniquement : mercredi 4 septembre, de 16h à 18h, annexe 9.

Orchestres	Créneaux des répétitions	1^e répétition	Stage de travail
Orchestre Symphonique	Vendredi de 18h30 à 21h	Vendredi 6 septembre	A définir à la rentrée
Orchestre Symphonique des Jeunes	Mercredi de 17h à 19h	Mercredi 11 septembre	du 21 au 26 octobre 2019, La Bresse <i>Réunion d'info pour les parents :</i> mardi 10 septembre à 20h, salle Timken
Orchestre Symphonique des Enfants	Samedi de 10h30 à 11h30	Samedi 14 septembre	WE du 12 et 13 octobre 2019 à Luttenbach <u>(à confirmer à la rentrée)</u> <i>Réunion d'info pour les parents :</i> à définir à la rentrée
Les petits archets	Mercredi de 13h à 14h	Mercredi 6 novembre	
Harmonie junior	Samedi de 12h30 à 13h30	Samedi 14 septembre	WE du 7 et 8 mars 2020 à Luttenbach

**PLANNING DES COURS
DE FORMATION MUSICALE ET CHORALE CHAM
ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

			<u>Nom du professeur</u>	<u>Salle</u>
<u>2C1 CHAM :</u>				
{	Jeudi	15h à 16h	C. Sauret	202
	Vendredi	14h à 15h		204
<u>2C2 CHAM :</u>				
{	Mardi	14h05 à 15h05	C. Sauret	202
	Vendredi	16h à 17h		
<u>2C3 CHAM :</u>				
	Mardi	15h05 à 17h05	J. Schmittbiel	Annexe 4
<u>3C1 CHAM :</u>				
	Vendredi	16h à 18h	J. Schmittbiel	Annexe 4
<u>CULTURE MUSICALE</u>				
Classes de 6^e et 5^e				
	Vendredi	15h à 16h	J. Schmittbiel	202
Classe de 4^e				
	Jeudi	15h à 16h	MDN. Nonnet	Timken
Classe de 3^e				
	Jeudi	16h à 17h	MDN. Nonnet	Timken
<u>CHŒUR DE JEUNES</u>				
<u>CHAM 6^e/5^e</u>				
	Mardi	15h10 à 16h10	MDN. Nonnet	Timken

CHOIX DES HORAIRES D'INSTRUMENT



Samedi 7 septembre à 13h

M. BOUVERET - violon

Salle Timken

Samedi 7 septembre à 14h

Mme BASTIAN - flûte à bec

Annexe 10

M. CATTEZ - alto

Salle 204

Mme FRIES - violoncelle

Annexe 4

Mme GARSAULT - piano

Salle 212

Mme GARY - harpe

Caveau

M. JENSEN et M. LESAGE

Annexe 8

M. MARQUES - basson

Annexe 7

Mme OSSWALD - violon

Salle 201

Mme PAOLACCI - flûte traversière

Annexe 9

M. RUBINO - contrebasse, guitare basse

Salle Ravel

Samedi 7 septembre à 15h

Mme COMTET - piano

Salle Timken

Mme DUGARDIN – clarinette

Annexe 7

M. HODAPP - trompette

Caveau

M. LOING - piano

Annexe 8

M. MENARD - trompette

Petit Caveau

M. MURSCHEL - tuba

Salle 209

Mme NICOLAS - hautbois

Salle 204

Samedi 7 septembre à 16h

Mme BAYSANG - écriture,
harmonie au clavier, GMAO, orchestration

Salle 203

Mme CIOBANU - piano

Annexe 8

Mme FROEHLI - violon

Salle 204

M. LACOUR - violoncelle

Annexe 7

M. LAPLANCHE - cor

Salle 107

M. OURY - accordéon

Salle 104

M. PHILIPP - clarinette

Caveau

Mme TAMMIK - piano

Salle 202

Mme GARSAULT (piano), Mme GERTHOFFERT (orgue, clavecin), M. GRUNERT (guitare), M. HUMBERT (saxophone), Mme PENNERATH (flûte traversière), M. REHEISSER (guitare), M. SPANNAGEL (trombone) et Mme STUDER (chant classique) **contacteront les élèves par courriel ou téléphone pour la mise en place des emplois du temps** (Mme GARSAULT sera également en salle 212 samedi 7 septembre à 14h).

CRENEAUX DE PRESENCE DES PROFESSEURS D'INSTRUMENT

NOMS DES PROFESSEURS	INSTRUMENTS	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
		Matin	Après-m.	Matin	Après-m.	Matin	Après-m.	Matin	Après-m.	Matin	Après-m.	Matin	Après-m.
BASTIAN Anne-Marie	Flûte à bec		X			X	X		X		X		
BAYSANG Diane	GMAO, écriture, harm. clavier								X	X	X		
BOUVERET Jean-Luc	Violon				X	X	X		X		X		
CATTEZ Stéphane	Alto					X	X (sauf OSJ)		X		X	X	
CIOBANU Tatiana	Piano								X				
COMTET Isabelle	Piano				X	X	X		X		X		
DARDENNE Stéphane	Trombone											X	
Mme DUGARDIN	Clarinete	X	X										
FRIES Pascale	Violoncelle		X		X		X		X				
FROEHLY Dominique	Violon		X				X						
GARSAULT Karine	Piano		X		X	X	X (avt 15h30)		X			X	
GARY Aude	Harpe				X	X	X			X	X	X	
GERTHOFFERT Estelle	Orgue, clavecin		X			X			X		X	X	X
GRUNERT Pierre	Guitare, mus. actuelles		X		X	X	X		X				
HODAPP Marc	Trompette		X		X	X	X		X				
HUMBERT Dominique	Saxophone		X			X	X					X	X
JAMALI Sarah	Chant mus. actu								X				
M. LACOUR	Violoncelle					X	X	X	X	X	X		
LAPLANCHE Eric	Cor												X
M. LESAGE	Percussions					X	X						
LOING Hervé	Piano		X		X	X							
MARQUES Bastien	Basson						X					X	X
MENARD Xavier	Trompette		X		X						X		
MURSCHEL Julien	Tuba											X	
NICOLAS Elise	Hautbois		X			X	X						
OSSWALD Marie	Violon				X	X	X		X			X	X
M. OURY	Accordéon							X	X				
Mme PAOLACCI	Flûte traversière					X	X	X	X				
PENNERATH Florence	Flûte traversière		X		X	X	X		X				
PHILIPP Jean-François	Clarinete		X		X		X		X			X	
REHEISSER Thomas	Guitare		X		X								
RUBINO Giulio	Contrebasse		X			X	X		X (jazz)				
SPANNAGEL Philippe	Trombone	X	X				X					X	X
STUDER Chantal	Chant lyrique	X	X	X	X	X	X	X	X				
TAMMIK Isabella	Piano					X	X		X		X	X	X



Informations pratiques

Cursus :

Le cursus des études au conservatoire comprend des cours d'instrument, de formation musicale et de chorale obligatoires. Le règlement complet des études est consultable sur notre site : conservatoire.colmar.fr.



Horaires d'ouverture :

Nouveau : le secrétariat est fermé au public les mardis et jeudis matins.

Il est ouvert au public les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h15, du lundi au vendredi de 14h à 17h45, et le premier samedi de chaque mois de 8h30 à 12h (hors vacances scolaires). En cas de week-end prolongé, la permanence est reportée au samedi suivant. Le secrétariat fonctionne en équipe restreinte le mercredi.

Le conservatoire est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h30, le samedi de 8h à 18h15.

Demandes d'attestations et de diplômes :

Pour toute demande d'attestation ou de diplôme, merci de compter au moins 48h de délai, le temps de produire les documents et de les faire signer par la directrice.

Carte d'élève :

La carte d'élève donne droit à des réductions dans de nombreux lieux de concerts de la région colmarienne.

Les nouveaux élèves peuvent retirer leur carte en fournissant une photo d'identité, le 1^{er} samedi matin de chaque mois (hors week-ends prolongés).

Les anciens élèves peuvent la faire tamponner au secrétariat pour l'année scolaire 2019-2020.

Changement de coordonnées :

Afin d'assurer la qualité du suivi, tout changement de numéro de téléphone et d'adresse postale ou électronique doit être signalé au secrétariat.

Responsabilité :

En dehors des heures de cours, les élèves restent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Dans l'intérêt de votre enfant et pour des questions de responsabilité, merci de signaler à l'équipe pédagogique et au secrétariat tout problème de santé ou difficulté d'apprentissage. **Dans le cas où un élève mineur trouverait porte close à l'heure habituelle de son cours, il doit impérativement passer au secrétariat pour le signaler. Le conservatoire joint alors la famille pour qu'elle autorise par mail l'élève à quitter le bâtiment. Sans autorisation, l'élève restera au secrétariat.**

Accès des parents aux cours :

Les parents d'élèves peuvent exceptionnellement, et avec l'accord du professeur, assister aux cours de leur enfant, sauf pour les cours collectifs (formation musicale, orchestres...).

Informations concernant les cours :

Pour vous permettre d'avoir accès en permanence aux informations envoyées par les professeurs (répétitions, stages de travail, dates des examens de FM, etc.), vous trouverez tous les courriers adressés aux parents sur le site Internet du conservatoire : conservatoire.colmar.fr/informations-cours%2C-plannings-agenda.

Absence des élèves :

Toute absence d'un élève, quelle que soit la discipline, doit être signalée immédiatement au secrétariat par les parents, en précisant le nom de l'enfant, du professeur, le(s) cours concerné(s) ainsi que le motif de l'absence.

Absence des professeurs :

L'absence des enseignants est indiquée au tableau blanc à l'entrée du bâtiment principal.

Vacances scolaires :

Sauf remplacement de cours, répétition exceptionnelle ou stage d'orchestre, les cours n'ont pas lieu pendant les congés scolaires.

DROITS DE SCOLARITE DU CONSERVATOIRE 2019-2020

(tarifs trimestriels, inscription à l'année)



	FORMULES	Disciplines tarifées	COLMARIENS			Boursiers colmariens non imposables*	COMMUNES DE COLMAR AGGLO			COMMUNES HORS COLMAR AGGLO		
			Normal Adulte / 1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant (-40 %)	3 ^{ème} enfant (-60 %)	-45%	Normal Adulte / 1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant (-40 %)	3 ^{ème} enfant (-60 %)	Normal Adulte / 1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant (-40 %)	3 ^{ème} enfant (-60 %)
A	DISCIPLINE COLLECTIVE SEULE ou DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE	Théâtre, Éveil musical, Direction de chœur, Formation musicale, Musique de chambre, Analyse, Écriture, GMAO, Orchestration ou Harmonie au clavier, Piano complémentaire	120 €	72 €	48 €	66 €	206 €	123 €	83 €	213 €	128 €	86 €
B	CURSUS INSTRUMENTAL ou HORS CURSUS avec cours d'instrument individuel	Instrument + formation musicale + pratique collective (orchestre ou chorale)	239 €	142 €	95 €	131 €	402 €	241 €	160 €	425 €	255 €	170 €
C	EVEIL INSTRUMENTAL ou ATELIER INSTRUMENTAL ou CHANT MUSIQUES ACTUELLES	Éveil instrumental = cours d'instrument + cours d'éveil musical Atelier Instrumental (hors cursus à partir de fin de 2 ^{ème} cycle)	199 €	119 €	80 €	109 €	339 €	203 €	136 €	350 €	210 €	140 €
D	PARTICIPATION A UN ENSEMBLE	Chœur adultes, Ensemble de Jazz, Ensembles ou orchestre 3 ^{ème} cycle	43 €			Tarif Normal	64 €			67 €		
E	CHORALE SANS AUTRE PRATIQUE ou COURS DE FORMATION MUSICALE ADULTE SEUL	Chorale enfants ou adolescents, FM adultes	17 €	10 €	7 €	Tarif Normal	27 €	16 €	10 €	28 €	16 €	11 €

FRAIS DE DOSSIER pour toute première inscription : 30 €

LOCATION D'INSTRUMENT par trimestre : 60 € (violin, alto, violoncelle), 80 € (autres instruments)

***Conditions pour bénéficier du tarif boursier de la Ville de Colmar (45% de réduction) :** - Être domicilié à Colmar et être non imposable

- Retirer un dossier de demande de bourse au secrétariat du conservatoire et le lui retourner dûment rempli accompagné de l'avis d'imposition pour le 15 octobre 2019

N.B. : produire un certificat de non-imposition pour l'année N-1, avis comportant la mention « Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu », critère apprécié avant imputation des réductions et crédits d'impôt.

- L'ordre des enfants est fonction de leur âge. Le premier enfant est le plus âgé et il paie le tarif « Normal ».
- Seule l'adresse du responsable légal de l'élève est valable.
- Certaines communes environnantes offrent une subvention aux élèves inscrits au conservatoire de Colmar, se renseigner auprès de sa mairie

L'inscription est pour une année scolaire. Le paiement par trimestre est une facilité. Toute année commencée est due en entier, notamment en cas d'inscription tardive ou de départ prématuré sauf cas de force majeure prévu dans le règlement intérieur. Paiement à la Trésorerie de Colmar Municipale (Cité administrative, Bât.J, 3 rue Fleischhauer, 68026 COLMAR cedex), au comptant ou par chèque bancaire à l'ordre de la Trésorerie de Colmar Municipale. Les chèques vacances sont admis.

Les absences pour cause de maladie ne peuvent en aucun cas entraîner une réduction de tarif. Seule l'absence d'un professeur (sans que ses cours ne soient remplacés) pour un mois ou plus, sera prise en compte pour une éventuelle réduction. **Tout arrêt au CRD doit être signalé par écrit et motivé à la directrice.**